

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sury-le-Comtal, du 17 novembre 2017 à 9h au 19 décembre 2017 à 17h inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Madame Jeanine BERNE, demeurant à SAINT-ETIENNE (42000) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Sury-le-Comtal et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Pour la commune de Sury-le-Comtal (Place de l'Hôtel de Ville – CS80047 - 42450 SURY-LE-COMTAL)
 - Les lundis et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Les mercredis et jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
 - Les samedis de 8h30 à 12h
- Pour la Communauté d'agglomération Loire Forez (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ;
 - Le vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

La mairie de Sury-le-Comtal est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Loire Forez : <http://www.loireforez.fr>. Un poste informatique sera également mis à disposition du public à l'accueil de l'agglomération pour la consultation des personnes ne disposant pas d'accès internet.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr, en précisant bien l'enquête publique à laquelle le mail fait référence.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Sury le Comtal pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 17 novembre 2017 de 9h à 12h30
- Jeudi 23 novembre 2017 de 13h30 à 17h
- Mercredi 6 décembre 2017 de 9h à 12h30
- Mardi 19 décembre 2017 de 13h30 à 17h

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sury-le-Comtal ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Communauté d'agglomération Loire Forez, service Planification Urbaine : planification@loireforez.fr.

Pour le Président,
Par délégation,
Le vice-président délégué à la planification et à l'urbanisme
Eric LARDON